ACADÉMIE DE VERSAILLES
Liberté
Égalité
Fraternité

Notes de la Dapep

numéro 32
décembre 2023

Quasi retour du niveau d'avant crise sanitaire du taux d'emploi à douze mois des lycéens de la voie professionnelle

L'accès à l'emploi des jeunes lycéens sortis de la voie professionnelle à l'été 2018 augmente dans les mois qui suivent leur sortie de formation. Cette progression a cependant cessé avec l'arrivée de la crise sanitaire de la Covid-19 : 48 % de ces jeunes étaient en emploi en juillet 2020, contre 51 % six mois auparavant en janvier 2020.
Les lycéens sortant de la voie professionnelle à l'été 2019 et à l'été 2020 ont été plus durement touchés par la crise, notamment durant leur première année sur le marché du travail. Cependant, la reprise économique observée durant leur deuxième année d'insertion professionnelle a permis à plus de la moitié d'entre eux d'être finalement en emploi deux ans après leurs études.
Après la crise sanitaire, les lycéens sortant de voie professionnelle à l'été 2021 sont proportionnellement plus nombreux à être en emploi six et douze mois après leurs études que les sortants de 2019 ou de 2020, mais, tout de même, moins que les sortants de 2018 insérés avant la crise sanitaire.

Si les taux d'emploi des sortants de bac professionnel et de Brevet de technicien supérieur (BTS) ont été notablement impactés par la crise, c'est moins le cas pour les sortants de Certificat d'aptitude professionnel (CAP) dont les taux d'emploi sont, par ailleurs, plus faibles.
La crise sanitaire a également réduit l'impact positif que représente l'obtention d'un diplôme professionnel sur la chance de trouver un emploi comparé à ceux qui sont sortis de formation sans l'obtenir, notamment durant la première année sur le marché du travail.

Les évolutions du taux d'emploi à douze mois après la sortie de formation sont similaires pour les sortants d'une formation de la production que des services pour les cohortes de lycéens sortant de 2018 à 2021. Selon les domaines de formation, les baisses du taux d'emploi constatées pour les sortants de 2019 ont été rattrapées voire dépassées par des hausses observées pour les cohortes 2020 et 2021 pour les sortants de formation des domaines « *Agriculture, alimentation, agroalimentaire et transformation* », « *Génie civil, construction, bois* », « *Matériaux souples* », « *Hôtellerie, de la restauration et du tourisme* », « *Transport, de la manutention et du magasinage* ». A l'inverse, ils demeurent toujours plus faibles qu'avant la crise pour les sortants des formations de certains domaines de spécialité, notamment « *Mécanique et structures métalliques* » dont seuls 31 % des sortants de 2021 sont en emploi douze mois après leur sortie contre 52 % avant la crise sanitaire.

Parmi les sortants de la voie professionnelle de l'été 2018, les jeunes en emploi accèdent de plus en plus à un contrat à durée indéterminée (CDI) au cours des mois qui suivent leur sortie de scolarité. Cette évolution est moins marquée à partir de la crise sanitaire de 2020 puisque les CDI plus fréquents dès le début de leur sortie de formation occasionnant une moindre progression de ces contrats sur les mois suivants. De plus, les contrats de professionnalisation et d'intérim sont moins fréquents pour les sortants de 2019, 2020 et 2021, au bénéficie des contrats à durée déterminée (CDD).

Les informations sur l'insertion professionnelle des jeunes sortant de la voie professionnelle sont désormais issues d'une nouvelle source de données, appelée InserJeunes (*encadré méthodologique*).

Cette source remplace les enquêtes par questionnaire, auparavant adressées chaque année aux lycéens professionnels sortant du système scolaire à propos de leur insertion dans la vie active (enquêtes IVA).

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À LA PROSPECTIVE
ET À L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES
Estelle GEORGE
ce.dapep@ac-versailles.fr

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Obtenus par rapprochement de bases de données administratives « scolarité » et de bases de données « emploi », les indicateurs sur l'insertion professionnelle provenant d'InserJeunes ne reposent donc plus sur les déclarations des jeunes.

Leur insertion professionnelle peut, de plus, être désormais observée à différents pas de temps après leur sortie du système scolaire (six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois), permettant ainsi d'en analyser l'évolution dans le temps.

Des baisses ou des moindres progressions de l'accès à l'emploi des lycéens sortant de la voie professionnelle durant la crise sanitaire mais des signaux de retour aux niveaux d'avant crise à compter de 2022

Baisse de l'emploi en juillet 2020 des lycéens sortant de la voie professionnelle en 2018 et en 2019 en raison de la crise sanitaire

La crise sanitaire liée à la Covid-19, qui a débuté en mars 2020, a impacté à la baisse l'emploi des lycéens sortis de la voie professionnelle de 2018 à 2020.

48 % des lycéens sortant de formation en 2018 étaient en emploi salarié vingt-quatre mois après, en juillet 2020, contre 51 % six mois auparavant, en janvier 2020 (*figure 1*). La progression de leur taux d'emploi constatée depuis leur sortie de formation a ainsi marqué le pas au bout de 2 ans, dans le contexte de la crise sanitaire.

Figure 1 : Evolution du taux d'emploi des lycéens sortant de la voie professionnelle entre 6 et 24 mois suivant leur sortie de formation selon l'année de sortie (en %)

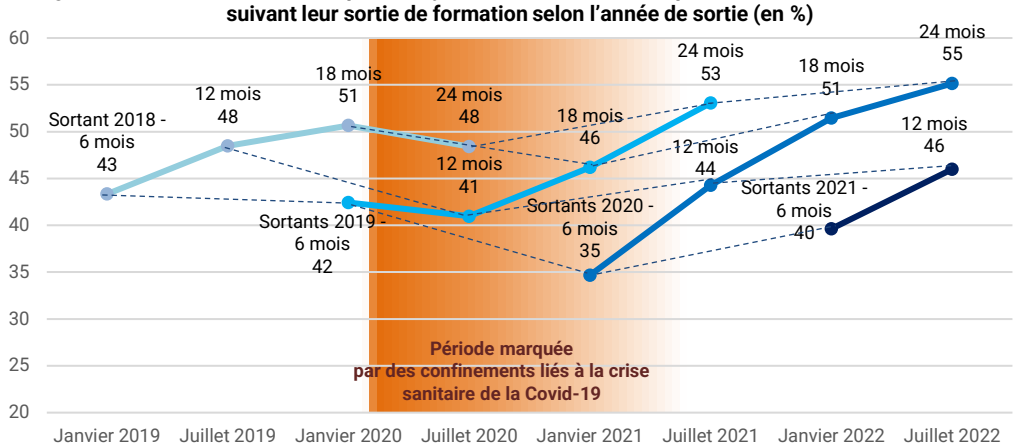

Note : taux d'emploi à 18 et 24 mois pour les sortants 2021 non disponibles.
Champ : lycéens de l'académie de Versailles inscrits en lycée public ou privé sous contrat sortant de dernière année de cycle professionnel de niveau CAP à BTS (y compris mentions complémentaires) en 2018, 2019, 2020 ou 2021.
Source : Depp-Dares-InserJeunes, traitements Dapep-Rectorat de Versailles.

Pour les lycéens sortis de la voie professionnelle en 2019, la crise a eu un effet plus tôt au cours de leur parcours d'insertion professionnelle : alors qu'autant d'entre eux étaient en emploi six mois après leur sortie en janvier 2020 que ceux de la cohorte précédente (42 %, contre 43 %), leur taux d'emploi n'a pas marqué de progression entre 6 et douze mois après leur sortie (41 %, contre 42 % à six mois).

Après juillet 2020, malgré la reprise, l'emploi à dix-huit mois des sortants de 2019 s'établit à un niveau inférieur à celui des sortants de 2018 observé avant la crise

Après juillet 2020, malgré le maintien des règles sanitaires et l'instauration d'autres confinements marquant la fin de l'année 2020 et le début de l'année 2021, l'insertion professionnelle des sortants de 2019 a tout de même progressé : 46 % étaient ainsi en emploi salarié dix-huit mois après leur sortie en janvier 2021, soit 4 points de plus que le taux d'emploi observé six mois après leur sortie en juillet 2020.

Malgré cette progression, ils sont tout de même moins souvent en emploi à dix-huit mois que les sortants de la cohorte précédente, qui n'était alors pas encore impactés par la crise sanitaire à ce pas de temps (51 % des sortants de 2018 en emploi à dix-huit mois en janvier 2020).

Il faut attendre vingt-quatre mois après leur sortie pour que plus de la moitié des sortants de 2019 soient en emploi salarié (53 % en juillet 2021).

L'emploi des sortants de 2020, fortement impacté par la crise sanitaire à très court terme, s'établit à des niveaux plus élevés plus d'un an après leur sortie de formation

A l'inverse des sortants de 2018 qui n'ont été impactés par la crise sanitaire que vingt-quatre mois après leur sortie de formation, les sortants de 2020 ont débuté leur parcours d'insertion professionnelle

pendant la crise : 35 % des sortants de 2020 étaient en emploi salarié à six mois en janvier 2021, contre respectivement 42 % et 43 % des sortants de 2019 et 2018. Un an après leur sortie de formation, 44 % en emploi salarié, soit davantage que les sortants de 2019 pour lesquels cette période correspondait à la sortie du 1er confinement (41 %), mais tout de même moins souvent que la cohorte 2018 non impactée par la crise sanitaire à ce pas de temps (48 % en emploi à douze mois en juillet 2019).

Par contre, au-delà des douze mois après leur sortie de formation, les taux d'emploi des sortants de 2020 sont supérieurs à ceux des sortants de 2019 (+5 points à dix-huit mois et +2 points à vingt-quatre mois). Les sortants de 2020 ont ainsi été marqués par une insertion moins favorable en début de parcours mais se sont ensuite rattrapés après la crise sanitaire pour atteindre, deux ans après leur sortie, le taux d'emploi le plus haut observé depuis la cohorte des sortants de 2018 (55 % à vingt-quatre mois).

En 2022, l'emploi des lycéens sortant en 2021 est légèrement impacté par les conséquences du ralentissement économique

Les lycéens sortis de la voie professionnelle en 2021 n'ont, quant à eux, pas subi les contraintes liées au confinement et aux règles sanitaires au moment où ils ont commencé à chercher un emploi. Cependant, leur insertion professionnelle a tout de même été indirectement impactée par la crise sanitaire, en raison du ralentissement économique qui a suivi cette crise.

Ainsi, s'ils étaient plus souvent en emploi, six mois après leur sortie, que les sortants de 2020 (40 %, contre 35 %), leur niveau d'emploi reste inférieur à celui des cohortes qui n'étaient pas encore impactées par la crise sanitaire à ce pas de temps (40 %, contre 42 % pour les sortants de 2019 et 43 % pour les sortants de 2018).

Leur taux d'emploi à douze mois, de 46 %, est lui aussi plus élevé que ceux des deux précédentes cohortes de sortants qui étaient directement impactés par la crise sanitaire (44 % pour les sortants de 2020 et 41 % pour les sortants de 2019), mais il se situe légèrement en deçà de celui des sortants de 2018 qui n'étaient pas encore impactés par la crise sanitaire douze mois après leur sortie (46 %, contre 48 %).

Un impact de la crise sanitaire plus concentré sur les sortants de voie professionnelle de niveau Bac et BTS et réduisant l'avance d'accès à l'emploi des diplômés sur les non diplômés

L'emploi des sortants de CAP est moins impacté par la crise

Les taux d'emploi sont plus faibles après un CAP qu'après un Bac pro et surtout après un BTS car un tiers ou moins sont en emploi à 6 ou à douze mois après la sortie d'un CAP. La crise sanitaire a eu un impact assez limité sur leur insertion professionnelle. En effet, le taux d'emploi des sortants de CAP n'a pas connu de baisse : durant les premiers mois de la crise sanitaire, il a stagné pour les sortants de 2018 entre dix-huit et vingt-quatre mois après leur sortie de formation et pour les sortants de 2019 entre 6 et douze mois (*figure 2*).

Figure 2 : Evolution du taux d'emploi des lycéens sortant de CAP de 6 à 24 mois après leur sortie de formation selon l'année de sortie (en %)

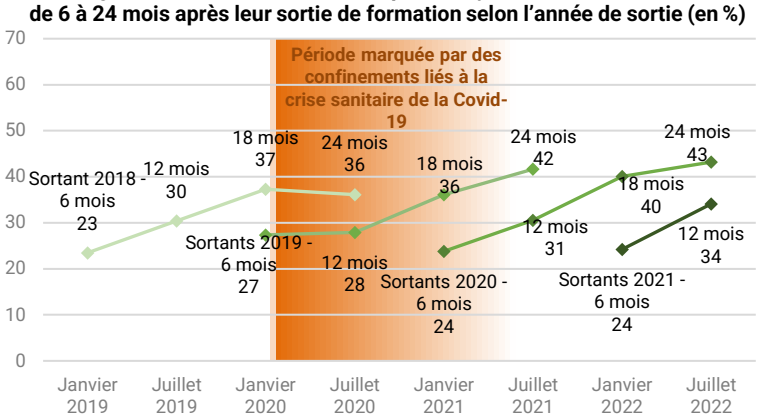

Note : taux d'emploi à 18 et 24 mois pour les sortants 2021 non disponibles.
Champ : lycéens de l'académie de Versailles inscrits en lycée public ou privé sous contrat sortant de dernière année de CAP en 2018, 2019, 2020 ou 2021.
Source : Depp-Dares-Inserjeunes, traitements Dapep-Rectorat de Versailles.

Les taux d'emploi observés pour les sortants de CAP progressent, pour une même cohorte, au fil du temps et dépassent, dès janvier 2022, ceux observés avant Covid. La meilleure progression de leur taux d'emploi est marquée par les sortants de 2021 : 34 % étaient en emploi un an après leur sortie, soit 10 points de plus que six mois auparavant. Les sortants de 2021 affichent ainsi le taux d'emploi des sortants de CAP le plus élevé à douze mois après leur sortie et ce, même comparé à celui de la cohorte des sortants de 2018 qui n'était pas impactée par la crise sanitaire douze mois après leur sortie de formation (30 %).

De même, 40 % des sortants de CAP en 2020 étaient en emploi à dix-huit mois après leur sortie de formation, contre 37 % pour les sortants de 2018.

Estelle GEORGE
ce.dapep@ac-versailles.fr

L'emploi des sortants de bac pro et de BTS en 2021 toujours impacté en 2022 par les conséquences de la crise sanitaire

Les sortants de bac professionnel et de BTS, qui connaissent une meilleure insertion professionnelle que les sortants de CAP, ont davantage été marqués par la crise sanitaire.

Le taux d'emploi observé à vingt-quatre mois en juillet 2020 pour les sortants de Bac pro de BTS en 2018 sont en baisse comparé à ceux observés six mois auparavant (-2 points au Bac pro et -3 points au BTS) (*figures 3 et 4*). À douze mois, le taux d'emploi des sortants de ces deux formations en 2019 est en baisse (respectivement -2 points). De plus, les niveaux des taux d'emploi atteints à six mois par les sortants de 2020 sont les plus faibles observés pour chacune de ces deux populations (29 % pour les bac pro et 49 % pour les BTS). Cependant, passés six mois après la sortie de formation, les sortants de 2020 de bac pro et de BTS sont de plus en plus nombreux à être en emploi au fur et à mesure que le temps passe. A dix-huit mois, ils ont tous deux, de nouveau, atteint les taux d'emploi observés chez les sortants de 2018 insérés avant crise (63 % pour les BTS et 47 % pour les bac pro).

Par contre, les sortants de 2021 de bac pro et de BTS restent marqués, juste après leur sortie de formation, par les conséquences de la crise sanitaire : ils demeurent moins souvent en emploi à 6 et à douze mois que la cohorte des sortants de 2018 insérée avant crise. L'écart est respectivement de -3 points et de -6 points à six mois pour les sortants de bac pro et de de BTS et de respectivement -3 points et de -4 points à douze mois.

La crise sanitaire n'a, par contre, globalement pas eu d'effet sur l'avantage que représente un niveau de diplôme plus élevé en termes d'insertion professionnelle : tous domaines de formation confondus, les sortants de BTS ont toujours un taux d'emploi plus élevé que ceux des sortants d'un Bac professionnel, eux-mêmes s'insérant plus souvent que les sortants de CAP, que ce soit avant, pendant ou après la crise sanitaire et quel que soit le nombre de mois écoulés après leur sortie de formation.

Figure 3 : Evolution du taux d'emploi des lycéens sortant de Bac pro de 6 à 24 mois après leur sortie de formation selon l'année de sortie (en %)

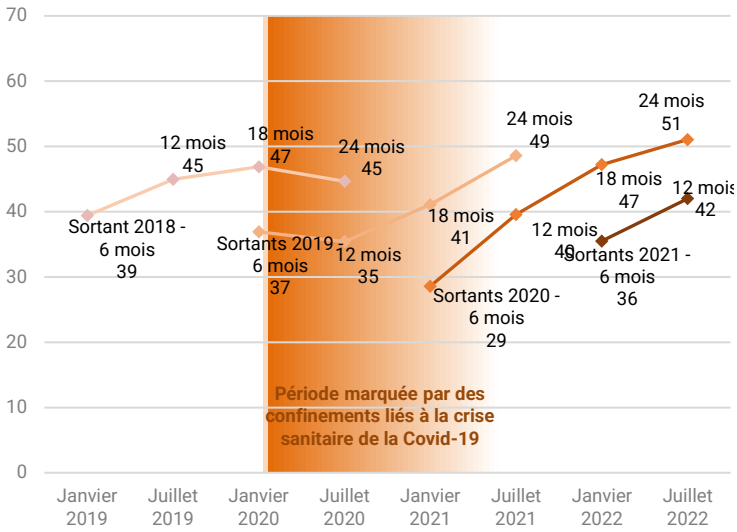

Figure 4 : Evolution du taux d'emploi des lycéens sortant de BTS de 6 à 24 mois après leur sortie de formation selon l'année de sortie (en %)

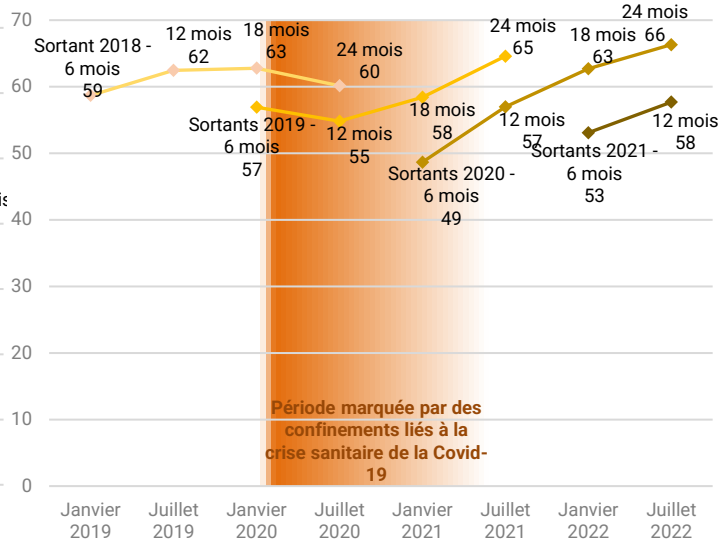

Note : taux d'emploi à 18 et 24 mois pour les sortants 2021 non disponibles.
Champ : lycéens de l'académie de Versailles inscrits en lycée public ou privé sous contrat sortant de dernière année de Bac pro ou de BTS en 2018, 2019, 2020 ou 2021.
Source : Depp-Dares-Inserjeunes, traitements Dapep-Rectorat de Versailles.

L'avantage d'insertion professionnelle que représente l'obtention du diplôme s'est réduit durant la crise sanitaire

Sortir de la voie professionnelle en ayant obtenu un diplôme permet une meilleure insertion professionnelle que d'en sortir sans diplôme. 46 % des sortants diplômés en 2018 sont en emploi six mois après, contre 36 % pour les sortants non diplômés, soit un écart de 10 points (*figure 5*). Avant la crise sanitaire, si de plus en plus de non diplômés sont en emploi douze mois plus tard (passant de 36 % à six mois à 42 % à dix-huit mois), l'avance des diplômés progresse davantage, allant jusque 13 points d'écart sur la même période. La crise sanitaire, intervenue à partir de mars 2020, a

Figure 5 : Evolution de l'écart du taux d'emploi des sortants de la voie professionnelle entre diplômés et non diplômés de 6 à 24 mois selon l'année de sortie (en %)

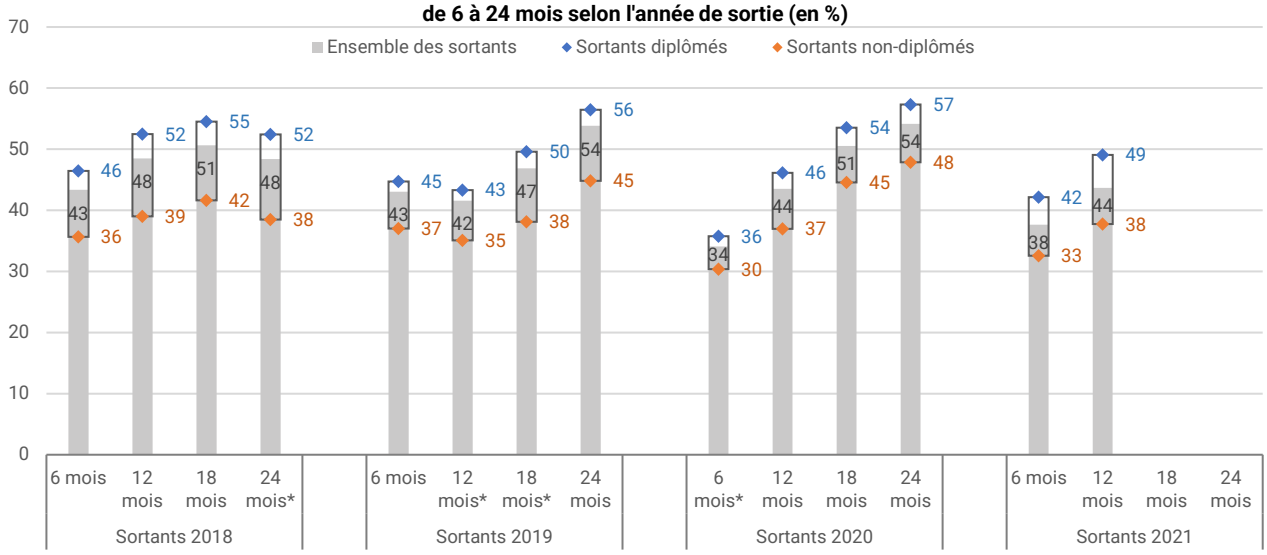

* Taux d'emploi impacté par la crise sanitaire. Note : taux d'emploi à 18 et 24 mois pour les sortants 2021 non disponibles.
Champ : Lycéens de l'académie de Versailles inscrits en lycée public privé sous contrat sortant de dernière année de cycle professionnel de niveau CAP à BTS (y compris mentions complémentaires) en 2018, 2019; 2020 et 2021 (hors sortants pour lesquels l'obtention du diplôme est inconnue).
Source : Depp-Dares-InserJeunes, traitements Dapep-Rectorat de Versailles.

impacté à la baisse, et de manière quasi-égale, l'emploi des sortants diplômés et celui des sortants non-diplômés de cette cohorte : l'écart de leur taux d'emploi est resté quasi stable (14 points à vingt-quatre mois, contre 13 points à dix-huit mois, toujours en faveur des diplômés).

Cette crise a, par contre, eu pour effet de réduire l'écart entre les sortants diplômés et les sortants non-diplômés pour les cohortes de lycéens sortis de la voie professionnelle à une période plus proche de la crise sanitaire. En effet, bien qu'il soit toujours en faveur des sortants diplômés, l'écart du niveau entre diplômés et non diplômés s'est réduit six mois après leur sortie de formation pour les sortants de 2020 (6 points d'écart) par rapport aux sortants de 2018 (10 points).

Pour les sortants de 2019, au fur et à mesure du temps et de la hausse de leur taux d'emploi, l'écart du niveau d'emploi entre diplômés et non-diplômés augmente progressivement pendant la crise sanitaire pour atteindre 8 points d'écart à douze mois et 12 points à dix-huit mois, soit moins que les différences observées pour les sortants de 2018 insérés avant la crise aux mêmes pas de temps (13 points chacun). Pour les sortants de 2020, l'écart entre diplômés et non diplômés est très réduit, pendant la crise (6 points six mois après leur sortie de formation, contre 8 points pour les sortants de 2019 et 10 points pour les sortants de 2018). Six mois plus tard, cette différence s'élève à 9 points, puis ne progresse plus entre douze et vingt-quatre mois. Il semble donc que la crise sanitaire ait réduit le gain que représente, sur le marché du travail, l'obtention d'un diplôme professionnel.

Sortis de la voie professionnelle après la crise sanitaire, les sortants de 2021 étaient un peu plus souvent en emploi à six mois que les sortants 2020 (38 %, contre 34 %), mais tout de même moins souvent que les sortants de 2018 qui avaient quitté la voie professionnelle bien avant la crise sanitaire. Pour cette cohorte des sortants de 2021, l'obtention du diplôme semble à nouveau garantir une plus grande probabilité de trouver un emploi : l'écart entre diplômés et non-diplômés est, presqu'à nouveau, à hauteur de la différence constatée pour les sortants de 2018 au même pas de temps (respectivement 9 et 10 points à six mois et 11 et 12 points à douze mois).

La crise sanitaire a eu un impact sur les lycéens sortant de tous les domaines de formation mais à des temporalités et des niveaux différents

À première vue, un impact égal de la crise sanitaire pour les lycéens sortant d'une formation des services que pour ceux sortant d'une formation de la production…

À première vue, il n'y a pas de différence d'impact de la crise sanitaire sur l'insertion des sortants d'une formation professionnelle du secteur de la production et celui des services pour les sortants douze mois après leur sortie de formation avant et après crise sanitaire. Avant crise, ils étaient

quasiment autant à avoir accédé à un emploi salarié du privé douze mois après leur sortie : 48 % pour les sortants d'une formation de la production de 2018, contre 49 % pour les sortants d'une formation des services (*figure 6*). Quel que soit le secteur, ils ont ensuite bénéficié de la même manière de la reprise économique qui a suivi la période de la crise sanitaire : +3 points pour le taux d'emploi des sortants 2020 à douze mois comparé à celui des sortants 2019 et +2 points pour les sortants 2021 comparés aux sortants 2020. Pour les lycéens sortants des deux secteurs, le niveau d'accès à l'emploi à douze mois a presque rattrapé le niveau d'avant crise, mais pas tout à fait (-2 points pour la production et -3 points pour les services).

Figure 6 : Evolution du taux d'emploi à 12 mois pour les lycéens sortant de la voie professionnelle de 2018 à 2021 selon le secteur de formation (en %)

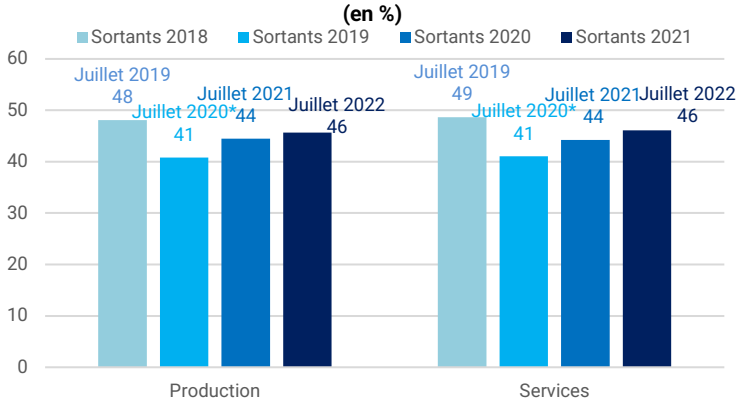

* Taux d'emploi impacté par la crise sanitaire.
Champ : lycéens de l'académie de Versailles inscrits en lycée public ou privé sous contrat sortant de dernière année de cycle professionnel de niveau CAP à BTS (y compris mentions complémentaires) en 2018, 2019, 2020 ou 2021.
Source : Depp-Dares-InserJeunes, traitements Dapep-Rectorat de Versailles.

Mais au-delà de cette dichotomie production/services, la crise sanitaire n'a en réalité pas eu un impact égal sur l'accès à l'emploi selon les domaines de formation des lycéens professionnels.

Parmi les sortants de formation de la production, l'impact à la baisse de la crise sanitaire sur leur accès à l'emploi a été rattrapé dès 2022 pour les sortants des domaines « Génie civil, construction, bois », « Matériaux souples » et « Agriculture, alimentation et agroalimentaire, transformation »

Parmi ceux de la production, les sortants domaines des « *Matériaux souples* », des « *Technologies industrielles* » et de l'« *Électricité, électronique* » ont été les plus impactés durant la crise sanitaire. Les taux d'emploi à douze mois de ces jeunes ont respectivement baissé de 13 points, 12 points et 11 points pour la cohorte de sortants de 2019, comparée à celle de 2018 (*figure 7*).

Pour les sortants d'une formation du domaine des « *Matériaux souples* », la reprise qui a suivi la crise sanitaire a été peu prononcée (+2 points entre le taux d'emploi à douze mois des sortants de 2021 et celui des sortants de 2019), ce qui n'a pas compensé la baisse de 13 points observée auparavant. Il s'agissait déjà du domaine de formation pour lesquels les taux d'emploi étaient les plus faibles avant la crise (42 %, contre 49 % en moyenne), mais désormais les écarts avec les autres domaines des services sont encore plus marqués (31 % pour les sortants de 2021, contre 46 % en moyenne).

Pour les sortants d'une formation du domaine de l' « *Électricité, électronique* », la hausse du taux d'emploi suite à la reprise a été un peu plus notable que pour le domaine « *Matériaux souples* », mais elle n'a porté que

Figure 7 : Evolution du taux d'emploi à 12 mois pour les lycéens sortant de la voie professionnelle d'une formation du secteur de la production de 2018 à 2021 selon le domaine de formation (en %)

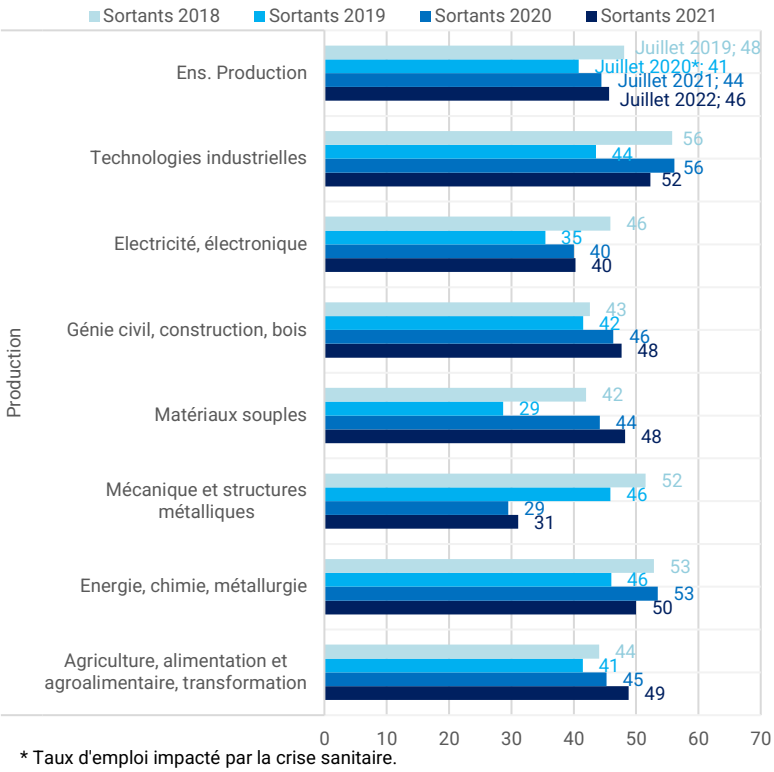

* Taux d'emploi impacté par la crise sanitaire.
Champ : lycéens de l'académie de Versailles inscrits en lycée public ou privé sous contrat sortant de dernière année de cycle professionnel de niveau CAP à BTS du secteur de la production (y compris mentions complémentaires) en 2018, 2019; 2020 ou 2021.
Source : Depp-Dares-InserJeunes, traitements Dapep-Rectorat de Versailles.

Estelle GEORGE
ce.dapep@ac-versailles.fr

sur les sortants 2020 dont le taux d'emploi a été mesuré en juillet 2021 et n'a pas rattrapé la baisse subie par la cohorte précédente (+5 points, comparée à une baisse de 11 points). Les sortants de 2021, dont l'insertion a été mesurée en juillet 2022, n'ont pas connu cette hausse mais plutôt une stabilité de leur taux d'emploi au même niveau que la cohorte précédente (40 % à douze mois). Après crise, les sortants d'une formation du domaine « *Électricité, électrotechnique* » ont ainsi le deuxième taux d'emploi le plus faible des sortants d'une formation de la production.

Ceux issus d'une formation du domaine des « *Technologies industrielles* » ont, quant à eux, rapidement rattrapé la baisse de 12 points du taux d'emploi constatée pour les sortants de 2019 par une hausse d'ampleur équivalente pour les sortants en 2020. En dépit de la baisse du taux d'emploi de 4 points que les sortants de 2021 de ce domaine enregistrent en juillet 2022, les sortants de ce domaine restent parmi ceux affichant les taux d'emploi les plus élevés du secteur de la production (52 % à douze mois pour les sortants de 2022, contre 47 % en moyenne).

L'impact de la crise a été à peu près similaire à ces derniers pour les sortants d'une formation du domaine « *Energie, chimie, métallurgie* » : la baisse de l'insertion à douze mois des sortants de 2019 comparés à la cohorte des sortants précédente (-7 points) est entièrement rattrapée dès la cohorte suivante. Les sortants de 2021 sont, par contre, un peu moins souvent en emploi à douze mois que les sortants de 2018 et en 2020 (50 %, soit une baisse de -3 points) mais tout de même davantage que les sortants de 2019 (46 %).

Les sortants du domaine de la « *Mécanique et structures métalliques* » ont également été très impactés par la crise sanitaire : 46 % des sortants de 2019 étaient en emploi à douze mois en juillet 2020, contre 52 % des sortants de 2018 en juillet 2019 (soit une baisse de 6 points). Cet impact a duré puisqu'il a aussi concerné les sortants de 2020, dont le taux d'emploi à douze mois a encore baissé de 2 points comparé à celui des sortants de 2019, s'établissant ainsi à 44 % en juillet 2021. Les sortants de 2021 ont, quant à eux, bénéficié de la reprise : 48 % étaient en emploi en juillet 2022, soit moins que les sortants de 2018 à douze mois (52 %) mais tout de même 4 points de plus que les sortants de 2020.

Les sortants des domaines de formation « *Alimentation, agroalimentaire transformation* » et « *Génie civil, construction, bois* » présentent des niveaux de taux d'emploi à douze mois et des évolutions de ces taux assez semblables pour les cohortes 2018 à 2021 : les sortants de 2019 des deux domaines accusent tous deux de légères baisses comparés aux sortants de 2018 (respectivement -3 et -1 points), suivies immédiatement par des hausses pour les cohortes suivantes rattrapant puis dépassant les niveaux observés avant la crise (respectivement +4 points et +5 points entre les cohortes 2021 et 2018). Cependant, un peu moins de la moitié des sortants de ces domaines sont en emploi un an après leur sortie, tout comme ceux du domaine « *Mécanique et structures métalliques* ».

Parmi les sortants de 2021 d'une formation des services, les niveaux d'accès à l'emploi à douze mois d'avant crise sont dépassés dès juillet 2022 pour les sortants des domaines « Hôtellerie, restauration et tourisme » et « Transport, manutention, magasinage »

Pour les sortants d'une formation du secteur des services en 2019, la part des jeunes en emploi à douze mois a baissé quel que soit le domaine de formation.

Cette baisse a été plus marquée pour les sortants des domaines « *Commerce, vente* » (-9 points) et « *Finances, comptabilité* » (-8 points) (*figure 8*). Même s'il y a moins de domaines qui marquent de fortes baisses de l'emploi pour les sortants de 2019 dans les services comparés à la production, les reprises constatées pour les cohortes suivantes sont moins notables. Peu de domaines ont marqué une hausse importante du taux d'emploi à douze mois entre les sortants de 2021 et ceux de 2018. Les deux seuls domaines des services qui ont dépassé leurs niveaux d'avant crise sont ceux de l'« *Hôtellerie, restauration, tourisme* » dont les sortants de 2019 ont accusé une baisse plutôt modérée de leur taux d'emploi à douze mois comparés aux sortants de 2018 (-4 points) avant que les cohortes suivantes marquent des hausses conduisant à un niveau d'emploi dépassant celui atteint par les sortants de 2018 (50 %, comparé à 46 %), ainsi que ceux des « *Transports, manutention magasinage* ». Les sortants de ce dernier domaine faisaient partie en 2019 de ceux des services dont l'accès à l'emploi étaient le meilleur (53 %, contre 49 % en moyenne pour les sortants des services). Ils ont été impactés par la crise sanitaire comme les autres domaines car leur taux d'emploi à douze mois a reculé de 6 points en juillet 2020. Cependant, la reprise post-crise a été plus rapide pour les sortants de ce domaine, qui avaient déjà dépassé en juillet 2021 le taux d'emploi

à douze mois observés avant crise (55 %, contre 53 %). Après cette hausse de 8 points, la cohorte des sortants de 2021 a également été marquée par de bonnes conditions d'accès à l'emploi, mesuré à 63 % en juillet 2022 soit 10 points de plus que la cohorte des sortants de 2018 non impactée par la crise.

En dehors de ces deux domaines pour lesquels la reprise post-covid a été marquée, les autres domaines n'égalent pas tous en juillet 2022 les niveaux d'accès à l'emploi observé avant crise.

Par exemple, l'évolution des taux d'emploi à douze mois des sortants du domaine « *Services aux personnes (santé, social)* » a un dynamique proche mais le taux d'emploi à douze mois des sortants de 2021 n'a pas été jusqu'à dépasser celui des sortants de 2018 au même pas de temps (respectivement 44 %).

Figure 8 : Evolution du taux d'emploi à 12 mois pour les lycéens sortant de la voie professionnelle d'une formation du secteur des services de 2018 à 2021 selon le domaine de formation (en %)

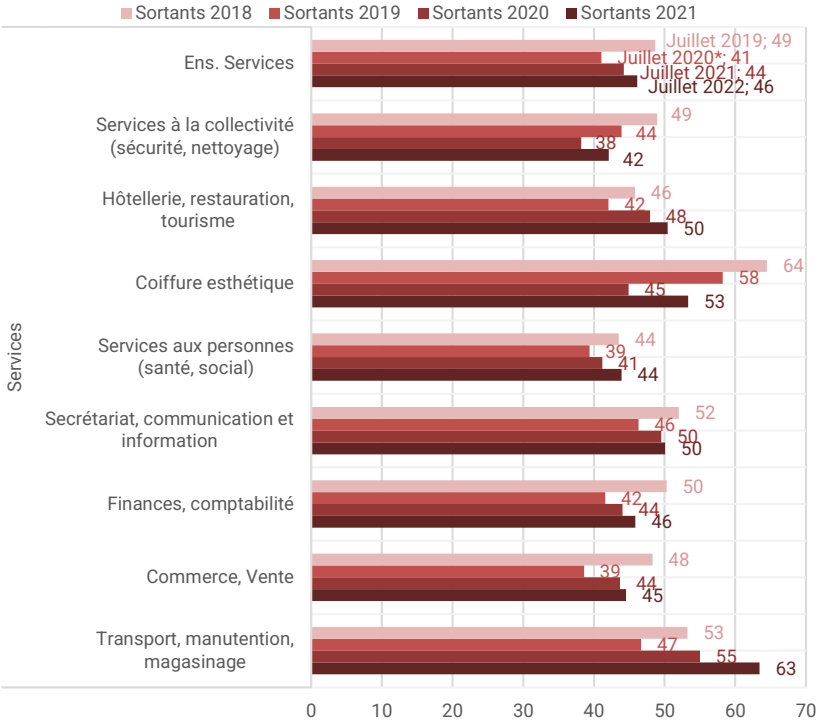

* Taux d'emploi impacté par la crise sanitaire.
Champ : lycéens de l'académie de Versailles inscrits en lycée public ou privé sous contrat sortant de dernière année de cycle professionnel de niveau CAP à BTS du secteur des services (y compris mentions complémentaires) en 2018, 2019, 2020 ou 2021.
Source : Depp-Dares-InserJeunes, traitements Dapep-Rectorat de Versailles.

Pour les sortants des autres domaines de formation du secteur des services, les hausses des taux d'emploi à douze mois des cohortes 2020 et 2021 n'ont pas rattrapé complètement les baisses de ceux de la cohorte 2019, que ce soit dans le domaine « *Commerce, vente* » (-3 points pour les sortants de 2021 comparés aux sortants de 2018), « *Finances, comptabilité* » (-4 points) et « *Secrétariat, communication et information* » (-2 points).

Dans le domaine de formation des « *Services à la collectivité (sécurité, nettoyage)* », la baisse durant la crise a touché à la fois sur les sortants de 2019 (- 5 points à douze mois comparés aux sortants de 2018) et les sortants de 2020 (-6 points comparés aux sortants de 2019). Si le taux d'emploi à douze mois des sortants de 2021 a bien été marqué par une reprise (+4 points), celle-ci ne suffit pas à retrouver le niveau d'avant crise (42 %, contre 49 % à douze mois pour les sortants de 2018).

Les sortants du domaine de formation « *Coiffure esthétique* » accuse également une baisse du taux d'emploi à douze mois qui a impacté les sortants de 2019 et sur les sortants de 2020, mais contrairement au domaine des « *Services à la collectivité (sécurité, nettoyage)* », ces baisses ont été plus marquées (-6 et -13 points successivement pour les deux cohortes). La hausse du taux d'emploi à douze mois des sortants de 2021, comparé à celui de la cohorte précédente, ne suffit pas non plus à rattraper ces baisses (53 %, contre 64 % à douze mois pour les sortants de 2018). Les sortants du domaine de formation « *Coiffure esthétique* » restent, malgré ces fortes baisses, ceux qui sont le plus souvent en emploi douze mois après leur sortie, que ce soit avant (64 %) ou après crise (53 %), parmi les sortants d'une formation des services.

Viennent ensuite, parmi les sortants de 2021 d'une formation des services, par ordre décroissant du taux d'emploi à douze mois ceux venant d'une formation des domaines « *Hôtellerie, restauration, tourisme* » et « *Secrétariat, communication et information* » (respectivement 50 % en emploi). Les sortants de 2021 des autres domaines des services sont, en juillet 2022, moins de la moitié à être en emploi douze mois après leur sortie de formation.

Davantage de CDI après crise mais moins de progression des natures de contrats durant les mois suivant leur sortie de formation

Depuis la crise sanitaire, la part des CDI parmi les sortants en emploi ne progresse presque plus entre six et vingt-quatre mois après la sortie de formation

Parmi les sortants de la voie professionnelle en 2018 qui ont trouvé un emploi, l'accès à un contrat à durée indéterminée (CDI) augmente avec l'expérience : 45 % en CDI à six mois, 47 % à douze mois, 52 % à dix-huit mois et 57 % à vingt-quatre mois, soit une hausse de 12 points en deux ans (*figure 9*). Cette progression s'est faite au détriment des contrats d'intérim (-6 points), des contrats de professionnalisation (-4 points) et, dans une moindre mesure, des contrats à durée déterminée (-2 points).

Dans un contexte de baisse du taux d'emploi, les natures des contrats des sortants en emploi à six mois, observées en janvier 2020 pour les sortants de 2019, sont plutôt proches de celles des sortants de 2018 à six mois, hormis une part légèrement plus importante de CDI (+3 points) et de CDD (+2 points) en défaveur des contrats d'intérim (-2 points) et des contrats de professionnalisation (-3 points).

Durant leurs deux premières années sur le marché du travail, par contre, la nature des contrats des sortants de 2019, frappés de plein fouet par la crise sanitaire, n'a que très peu évolué au cours des deux premières années après leur sortie de formation. Ainsi, à vingt-quatre mois, ils étaient moins en CDI que les sortants en emploi de la cohorte précédente : 51 %, contre 57 % ; les CDD concernaient un tiers des sortants en emploi contre un quart pour les sortants de la cohorte précédente au même pas de temps.

L'évolution des natures de contrats des sortants de 2020 durant les deux premières années suivant leur sortie de formation est plutôt similaire à celle observée pour les sortants 2019, à ceci près que la part des CDD est légèrement plus importante (dépassant le tiers) au détriment des contrats d'intérim et des contrats de professionnalisation qui deviennent très rares (de 4 à 2 %). Pour la cohorte des sortants de 2021, dont l'emploi ne peut, pour l'instant, être observé qu'à 6 et à douze mois, elle semble suivre les mêmes tendances que celles de la cohorte précédente.

Figure 9 : Evolution de la répartition des natures de contrats de travail des lycéens sortant de la voie professionnelle en emploi de 6 à 24 mois après leur sortie de formation selon l'année de sortie (en %)

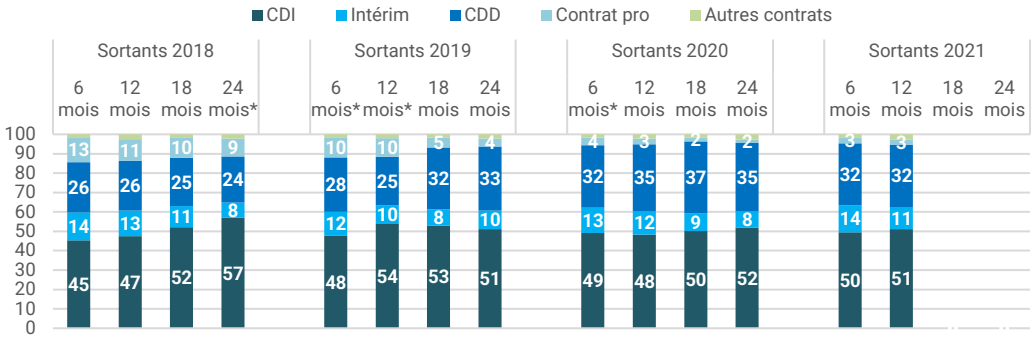

* Taux d'emploi impacté par la crise sanitaire. Note : taux d'emploi à 18 et 24 mois pour les sortants 2021 non disponibles.
Champ : lycéens de l'académie de Versailles inscrits en lycée public ou privé sous contrat sortant de dernière année de cycle professionnel de niveau CAP à BTS (y compris mentions complémentaires) en 2018, 2019, 2020 ou 2021, qui étaient en emploi 6 à 24 mois après leur sortie de formation.
Source : Depp-Dares-InserJeunes, traitements Dapep-Rectorat de Versailles.

Comparée à l'avant crise, la diminution des contrats de professionnalisation et d'intérim a davantage profité à la hausse des CDD, notamment parmi les sortants d'une formation des services

Avant la crise sanitaire, douze mois[1] après leur sortie de la voie professionnelle en 2018, la structure des contrats de travail des sortants d'une formation de la production est très proche de celle des sortants en emploi du secteur des services (*figure 10*) : presque la moitié sont en CDI et environ un-quart sont en CDD. Par contre, ceux venant d'une formation de la production sont un peu plus souvent en contrat d'intérim (19 %, contre 10 % pour ceux des services). Inversement, ceux venant d'une formation des services ont plus souvent un contrat de professionnalisation (14 %, contre 6 % pour ceux de la production).

[1] La comparaison des natures de contrats des sortants de 2018 et en 2021 en emploi douze mois après leur sortie, offre une vision plus stabilisée de leurs emplois qu'à six mois.

Douze mois après leur sortie, les CDI sont plus fréquents après la crise sanitaire que ce soit pour les sortants d'une formation de la production (+4 points entre les sortants de 2018 et en 2021) que pour les sortants d'une formation des services (+3 points). Les contrats d'intérim baissent de façon plus marquée dans le secteur de la production où ils étaient plus fréquents (passant de 19 % à 14 %, soit -5 points contre -1 dans les services). A l'inverse, les contrats de professionnalisation, qui étaient plus fréquents parmi les sortants d'une formation des services, ont vu leur part davantage diminuer (-11 points) que pour ceux venant d'une formation de la production (-4 points) pour lesquels ces types de contrats étaient plus rares.

Ces réductions des contrats de professionnalisation et des contrats d'intérim se sont, avant tout, faites en faveur des CDD qui ont progressé, que ce soit parmi les sortants d'une formation de la production (+5 points entre les sortants de 2018 et en 2021) que parmi les sortants d'une formation des services (+8 points).

Cette diminution de la part des contrats d'intérim a concerné les lycéens sortant d'une formation de la production, hormis ceux des domaines de l' « *Alimentation, et agroalimentaire transformation* » et « *Technologies industrielles* » (*figure 11*). Ces types de contrats étaient plutôt rares parmi les sortants en emploi de ce premier domaine avant la crise (5 % pour les sortants de 2018) et sont, contrairement à la tendance générale, un peu plus nombreux après la crise (9 % à douze mois parmi les sortants de 2021). Cette augmentation s'est faite en défaveur des CDI (-6 points à douze mois entre les sortants 2018 et 2021), qui restent, malgré ces évolutions, le type de contrat majoritaire des sortants en emploi issus d'une formation du domaine de l'« *Alimentation, et agroalimentaire transformation* ».

Figure 10 : Comparaison des natures de contrats de travail des lycéens sortant de la voie professionnelle 12 mois après la sortie en 2018 et en 2021 selon le secteur de formation (en %)

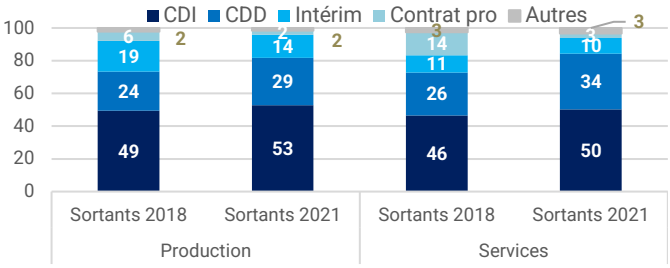

Champ : lycéens de l'académie de Versailles inscrits en lycée public ou privé sous contrat sortant de dernière année de cycle professionnel de niveau CAP à BTS (y compris mentions complémentaires) en 2018 ou 2021, qui étaient en emploi 6 à 24 mois après leur sortie de formation.
Source : Depp-Dares-InserJeunes, traitements Dapep-Rectorat de Versailles
..

Parmi les sortants d'une formation du domaine des « *Matériaux souples* », dont le taux d'emploi a fortement baissé (passant de 42 % à 31 % à douze mois entre les sortants de 2018 et ceux en 2021), la nature des contrats de travail a également fortement changé : la part des CDD a presque doublé, passant de 24 % à 45 %, notamment en raison de la diminution de la part des contrats d'intérim, de professionnalisation et des autres types de contrats. La part des CDI n'a, par contre, presque pas évolué (46 % pour les sortants de 2018 et 45 % pour les sortants de 2021).

La hausse de la part des CDI est plus importante que pour les autres sortants dans domaines « *Energie,*

Figure 11 : Comparaison des natures de contrats de travail 12 mois après la sortie des lycéens de la voie professionnelle d'une spécialité de la production en 2018 ou en 2021 (en %)

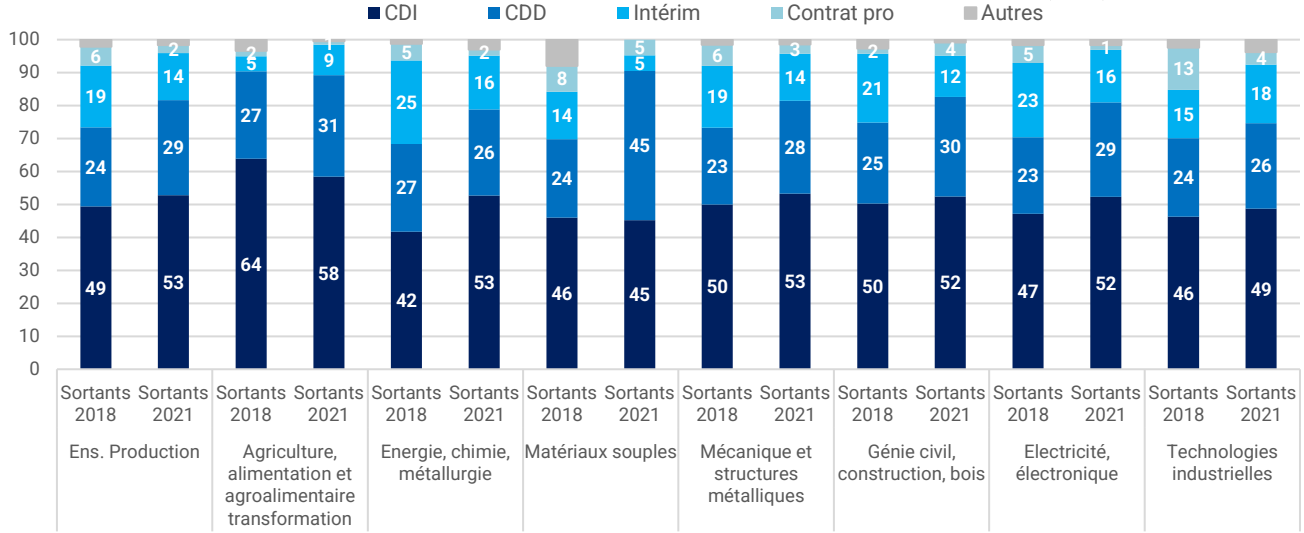

Champ : lycéens de l'académie de Versailles inscrits en lycée public ou privé sous contrat sortant de dernière année de cycle professionnel de niveau CAP à BTS (y compris mentions complémentaires) en 2018 ou 2021, qui étaient en emploi 6 à 24 mois après leur sortie de formation.
Source : Depp-Dares-InserJeunes, traitements Dapep-Rectorat de Versailles.

chimie, métallurgie » (+11 points) et « *Électricité, électronique* » (+5 points).

Pour les sortants des domaines de formation des services, les sortants 2021 en empli à douze mois issus d'une formation du domaine « Secrétariat, communication et information » sont nettement plus souvent en CDI que leurs homologues sortants de 2018 (+16 points), ainsi que dans une moindre mesure pour ceux issus du domaine « Coiffure esthétique » (+8 points) (*figure 12*). Il s'agissait des deux domaines de formation parmi lesquels la part des contrats de professionnalisation étaient les plus élevées avant la crise sanitaire (respectivement 42 %, 23 % et 42 %) avant de marquer des baisses plus drastiques (respectivement -21 points et -34 points).

Pour les sortants en emploi venant d'une formation du domaine « *Coiffure esthétique* », la baisse du taux d'emploi constatée pendant la crise sanitaire s'explique, en grande partie, par la baisse des contrats de professionnalisation[2]. Les CDD sont, désormais, les contrats les plus courants parmi les sortants de ce domaine, qui affiche la part de CDI la plus faible parmi les sortants de 2021 des formations du secteur des services en emploi à douze mois. Ce rang était plutôt occupé par le domaine « *Secrétariat, communication et information* » parmi les sortants de 2018 du secteur des services en emploi à douze mois, avant de marquer une progression pour afficher une part de CDI de 52 %, au même pas de temps, parmi les sortants de 2021.

Figure 12 : Comparaison des natures de contrats de travail 12 mois après la sortie des lycéens de la voie professionnelle d'une spécialité des services en 2018 ou en 2021 (en %)

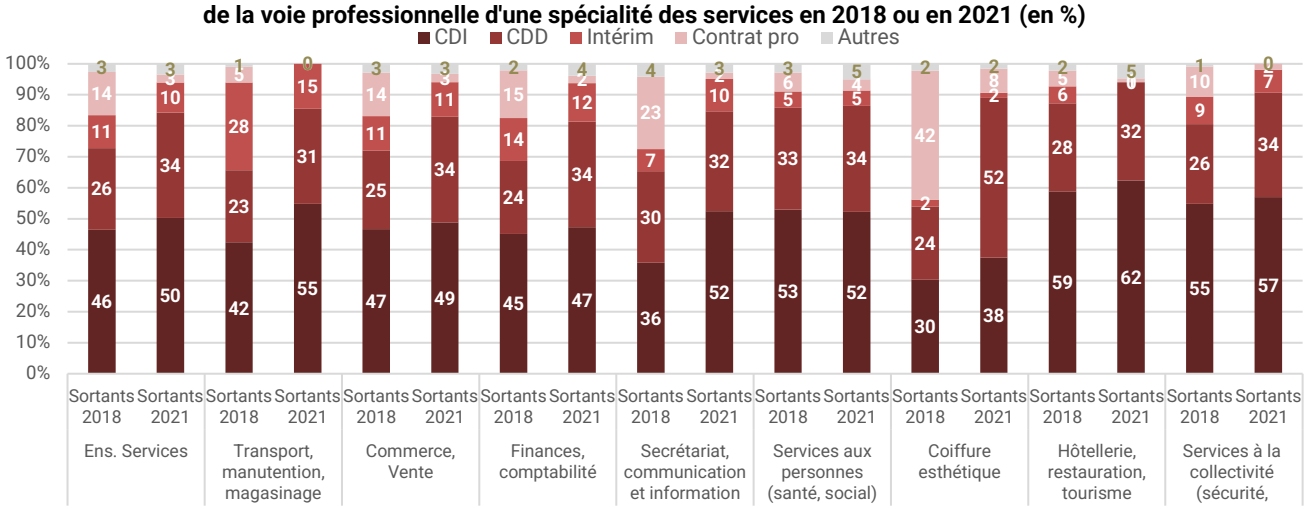

Champ : lycéens de l'académie de Versailles inscrits en lycée public ou privé sous contrat sortant de dernière année de cycle professionnel de niveau CAP à BTS du secteur des services (y compris mentions complémentaires) en 2018 ou 2021, qui étaient en emploi 6 à 24 mois après leur sortie de formation.
Source : Depp-Dares-InserJeunes, traitements Dapep-Rectorat de Versailles.

Méthodologie

InserJeunes est un système d'information récent obtenu par rapprochement de bases de données administratives « scolarité » (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données « emploi » (basées sur les déclarations sociales nominatives).

Il permet de construire des indicateurs d'insertion à des niveaux très fins (par établissement et par spécialité fine) pour les jeunes de niveau CAP au BTS. Ces indicateurs sont disponibles à différents moments après la sortie du système éducatif (six mois, douze mois, dix-huit mois et vingt-quatre mois).

Ce système d'information permet de répondre à l'exigence de la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », qui prescrit de publier des indicateurs fins sur le parcours scolaire et l'insertion dans l'emploi des jeunes, en formation professionnelle.

InserJeunes couvre l'ensemble de l'emploi salarié dans le secteur privé en France, à l'exception de certains emplois salariés agricoles et des emplois salariés relevant de particuliers employeurs. L'emploi non salarié, dans le public, et à l'étranger n'est, pour le moment, pas couvert.

⇨ **Retrouvez les données d'InserJeunes sur : https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil**

[2] Au niveau national, le nombre de bénéficiaires de contrats de professionnalisation en 2021 a baissé de 18 % et les nouveaux bénéficiaires sont plus âgés, les plus jeunes privilégiant probablement les contrats d'apprentissage (*El Haimer, 2022 ; Demongeot, Lombard, 2023*). Concernant le secteur de l'intérim, il s'agit de « la composante de l'emploi salarié la plus sensible à la variation du climat économique, variant rapidement à la hausse ou à la baisse en fonction de l'activité » (source : https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/lemploi-interimaire). En juillet 2022, bien que le nombre de contrats d'intérimaires en fin de mois soit de même niveau en Ile-de-France qu'avant la crise sanitaire après une forte baisse durant la crise, il est très variable par secteurs et probablement par type de bénéficiaires.

Pour en savoir plus :

➢ Sur les différences de profils entre élèves sous statut scolaire et apprentis :

- George E., « Dans la voie professionnelle, les élèves sous statut scolaire préparent plus souvent le baccalauréat, tandis que les apprentis préparent davantage un BTS ou un CAP », *Note de la Dapep n°8*, Rectorat de Versailles, novembre 2021

➢ Sur l'impact de la crise sanitaire sur l'insertion professionnelle des lycéens professionnels au niveau national :

- Rest S., Fauchon A., « Insertion professionnelle des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS – six mois après leur sortie d'études en 2021, 41 % sont en emploi salarié privé en janvier 2022 », *Note d'information* n° 22.42, Menj/Depp, décembre 2022.
- Robin A., Fauchon A., « Insertion professionnelle des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS deux ans après la sortie d'études en 2020 – 57 % sont en emploi salarié dans le secteur privé en juillet 2022 », *Note d'information* n° 23.26, Menj/Depp, juillet 2023.
- Robin A., « Les lycéens professionnels sortis d'études en 2019 : une insertion marquée par la crise sanitaire », *Note d'information* n°23.29, Menj/Depp, juillet 2023.
- Robin A., Fauchon A., « Insertion professionnelle des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS – Un an après leur sortie d'études en 2021, 50 % sont en emploi salarié dans le secteur privé en juillet 2022 », *Note d'information* n° 23.12, Menj/Depp, mars 2023.
- Robin A., « L'insertion professionnelle des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS deux ans après leur sortie d'études en 2019 – 56 % sont en emploi salarié dans le secteur privé en juillet 2021 », *Note d'information* n° 22.20, Menj/Depp, juillet 2022.

➢ Sur la baisse des contrats de professionnalisation et la hausse de l'apprentissage :

- El Haimer K., « Le contrat de professionnalisation en 2021 – Des embauches qui progressent après un fort repli en 2020 », *Dares Résultats n°43*, MTPI/Dares, septembre 2022.
- Demongeot A., Lombard F., « L'apprentissage au 31 décembre 2022 », *Note d'information n°23.35*, Menj/Depp, juillet 2023.

Télécharger les données des figures au format Excel

Estelle GEORGE
ce.dapep@ac-versailles.fr